

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-32-1901 MUTATIONS

n° 13-32-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 32 du 01/04/1901

Date de publication
19 mars 1901

Date du numéro
1 avril 1901

TEXTE INTÉGRAL

une somme de 500 francs est mise à la disposition de l'Administrateur colonial, chargé du service des affaires indigènes, pour l'acquittement des dépenses urgentes du service des affaires politiques.